

Compte rendu du conseil municipal du

Mercredi 21 Décembre 2016

Présents :

Mesdames BELVEYRE, BUFFAMENE et Messieurs CANTAREL, DAUSSET, MOULIN, ROUSSILHE, VIGOUROUX.

Absents :

Madame BOURGADE et Messieurs DAVAL, PADIRAC, PETIT.

Procuration : 1

18 Heures 30 : Début de la séance.

1- Admission en non-valeur

Après délibération, le conseil municipal refuse l'admission en non-valeur de la facture d'eau de la société «El Candelabre» d'un montant de 290.40 euros.

Votes : Pour_8 Contre_0 Abstention_0

2- Agence Postale Communale

Suite à l'ouverture de poste, nous avons reçu trois candidatures.

Pour ne pas avoir de conflits d'intérêts deux de nos conseillers n'ont pas pris part de la décision.

C'est donc Mme MAZET RIVIERE Annie qui a été retenue par le conseil municipal, et qui remplacera Valérie MAUGEIN à l'Agence Postale à compter du 09/01/2016.

3- Tarifs Cantine Garderie

Après délibération le conseil municipal décide de passer les tickets cantines enfant de 3.20 euros à 3.30 euros et pour les adultes de 5.60 euros à 5.80 euros.

Les tarifs de la garderie restent inchangés.

Votes : Pour_8 Contre_0 Abstention_0

4- Assurance

Après une renégociation de certains contrats d'assurance une économie de 1224 euros vient d'être réalisée.

Votes : Pour_8 Contre_0 Abstention_0

5- Délibération modification compétence communautaire (scolaire)

Par décision du 3 octobre 2016, la communauté de communes Cère et Dordogne a décidé la modification comme suit de la compétence facultative SCOLAIRE:

- La Communauté de Communes est associée avec les Communes concernées du territoire comme interlocuteur de l'Inspection Académique pour la répartition des sites et des classes entre les communes.

La communauté de Communes finance 5 transports par année civile et par école pour tout déplacement sur le territoire communautaire avec possibilité d'un transport sur la commune de Saint-Céré pour la fréquentation de la salle de spectacle.

La Communauté des Communes finance quatre transports par année civile et par école pour la participation à des journées sportives qu'elle organise.

Votes : Pour_8 Contre_0 Abstention_0

6- Décision modificative

Après délibération, le conseil municipal modifie deux articles budgétaires selon la DM suivantes :

6531 +750 euros

61551 -750 euros.

Votes : Pour_8 Contre_0 Abstention_0

7- Divers

-Nous vous informons que Mr ARDILA LAVAL Javier va effectuer la mission de recensement dans notre commune du 19 Janvier au 18 Février 2017, en vous remerciant de votre futur accueil.

-Une permanence va être tenue pour les inscriptions de dernières minutes pour les inscriptions sur les listes électorales, le 31 Décembre 2016 de 10h à 12h.

20 Heures 30 : Clôture de la séance